Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-252201637-20261119-D2026_17-DE

SIVU de gendarmerie
du canton de Moncontour

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de conseillers :	
En exercice	**22**
Présents	**16**
Votants	**18**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Le dix-neuf novembre deux mil vingt-six, à 18 heures et 31 minutes, les membres du Conseil Syndical pour la Construction de la Gendarmerie du canton de Moncontour sont réunis à la salle du conseil municipal de Moncontour sous la présidence de Madame Annie VALO.

Sont présents : M. RUFFET Yves, M. ROBERT Patrick, M. BRUYERE Florian, M. RABET Patrick, M. CARLO Pascal, M. LE VEXIER Benoit, Mme BAUDET Gisèle, M. ALLOUIS Isabelle, M. LANDIN Loïc, M. JEGLO Fabrice, M. BARON Pascal, M. CARMOUET Jean-Pierre, M. Jean-Michel LE BOUCHER, M. NOEL Olivier, Mme VALO Annie, M. VISDELOUP Christian, M. François YU-YUENG

Absents excusés : Mme Christelle CARRO donne pouvoir à M. Christian VISDELOUP, M. Olivier BAJSAROWICZ donne pouvoir à M. François YU-YUENG, M. Sébastien PUEL donne pouvoir à M. Pascal BARON

Secrétaire de séance : Mme BAUDET Gisèle

D2026-16 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame VALO informe l'assemblée que, dans le cadre du contrôle de légalité, la Préfecture émet une observation concernant une discordance entre le montant inscrit au budget primitif 2026 au titre du report en section d'investissement (R001), soit 71 244,83 €, et le montant figurant au compte financier unique (CFU), soit 72 244,83 €.

Afin de mettre en concordance les crédits budgétaires avec les résultats du CFU, il convient de procéder à une régularisation par décision modificative, pour un montant de 1000€, comme suit :

Recettes d'investissement :
Chapitre R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 1 000 €.

Dépenses d'investissement :
Article 2128 – Autres agencements et aménagements : + 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus, à l'unanimité des voix (18).

Pour extrait conforme,
Annie VALO, Présidente